



Lignes directrices relatives à la transition AccumulAction – Hiver 2010

Période de transition – Du 1^{er} février 2010 au 12 février 2010

La période de transition s'applique aux propositions reçues par la Standard Life jusqu'au 12 février 2010 inclusivement.

Mise à jour d'AccumulAction

À compter du 1^{er} février 2010, vous pourrez remplacer votre logiciel AccumulAction par la nouvelle version Hiver 2010 au moyen d'un cédérom disponible auprès de votre bureau de vente ou d'un téléchargement sur la [Source du conseiller](#). Une fois que le nouveau logiciel sera installé, les exposés-clients existants enregistrés dans votre système seront convertis à la nouvelle version.

Vous pouvez utiliser la version Printemps 2009 d'AccumulAction jusqu'au 12 février 2010, après quoi vous devrez utiliser la nouvelle version Hiver 2010.

Nouvelles propositions – Assurance vie et assurance maladies graves

Lorsque la proposition rapide est utilisée, un exposé-client est exigé. La police sera établie en fonction de l'exposé-client soumis avec la proposition, version Printemps 2009 ou Hiver 2010.

Lorsque la proposition détaillée est utilisée pour une assurance temporaire de 10 ans ou de 20 ans (renouvelable et transformable) ou pour une assurance maladies graves, l'exposé-client n'est pas exigé. Dans ce cas-ci, la police sera établie conformément à la version Printemps 2009, sauf indications contraires fournies au moment où la proposition est soumise.

Propositions en suspens – assurance vie et assurance maladies graves

Dans le cas de toute proposition en suspens qui a été soumise avec un exposé provenant de la version Printemps 2009, la police sera établie conformément à la proposition.

Si la police n'a pas encore été établie, vous pouvez demander au coordonnateur, gestion des dossiers, de la Standard Life qu'elle soit établie selon la version Hiver 2010. Dans un tel cas, un nouvel exposé-client (signé par le client et le producteur), version Hiver 2010, est exigé dans les cas suivants :

- Police d'assurance vie universelle Perspecta d'assurance temporaire de 10 ans ou 20 ans (renouvelable et transformable),

- Police d'assurance temporaire de 10 ans ou 20 ans (renouvelable et transformable).

Fin de la période de transition

- Les propositions soumises après le 12 février 2010 devront être accompagnées d'un exposé-client provenant de la version Hiver 2010 (lorsque requis). Toutes les polices seront établies uniquement d'après les caractéristiques offertes dans la version Hiver 2010.